



Académie Française Service des Prix littéraires

Direction :
Regroupement d'auteurs / Île-de-France

Date de mise à jour : 19 septembre 2011

Par la diversité des hommes qui la composent, l'Académie Française est unanimement considérée comme un « jury » qualifié pour formuler des choix avisés en matière de littérature ou de sciences humaines.

C'est la raison qui a très tôt incité nombre de mécènes à lui consentir des dons et legs, à charge pour elle de décerner régulièrement des prix destinés à honorer des talents. Chaque année, environ soixante-dix prix littéraires sont ainsi décernés par l'Académie.

Concernant le théâtre, l'Académie Française organise trois prix :

- > Le Prix du Théâtre, qui récompense un auteur pour son oeuvre
- > Le Prix du Jeune Théâtre, qui récompense un jeune auteur pour un texte publié l'année précédente
- > Le Prix Emile Augier, qui récompense un auteur pour un texte publié l'année précédente

Textes concernés : Textes de langue française édités l'année précédant l'année de remise du prix

Accompagnement des textes et auteurs sélectionnés

L'auteur lauréat reçoit :

- > 1000 euros (Prix du Théâtre & Prix du Jeune Théâtre)
- > les éloges académiques
- > une médaille honorifique (Prix Emile Augier)

Modalités d'envois

Envoi des livres en 2 exemplaires

Pour plus d'informations : <http://www.academie-francaise.fr/role/index.html>

Contact du référent

Marie-Claire Chatelain (Secrétaire des commissions littéraires)

01 44 41 87 78 // mc.chatelain@academie-francaise.fr

Académie Française

23 quai de Conti
75006 Paris